



Mairie de VERRIERES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme THIMONIER Sylvie – Mme ROBERT Catherine - M. MOISY Patrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme VERGNAUD Catherine - M. GIRAULT Pierrick - M. DEMEESTER Guillaume - M. CARPENTIER Régis - Mme METAYER Catherine - M. FROMENTEAU Michel - Mme BELLO Valérie - Mme DECHATRE Sylvie - M. LEDEVIN Mikael

Etaient absents excusés : M. BLANCHARD Olivier

Etaient absents :

A été nommé secrétaire : Mme VERGNAUD Catherine

<u>Date de convocation :</u> 27/02/2026	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04/02/2026 :

Le PV du conseil de février 2026 a été validé à la majorité des participants.

Mme BELLO y a apporté quelques remarques/questionnements :

- Concernant le volet financier : elle déplore que la remarque d'un administré présent au conseil n'ait pas été notée. M. le Maire explique que la transparence du budget est réalisée tous les ans, vers tous les administrés, via le bulletin municipal. Par ailleurs, M. le Maire se tient personnellement disponible pour recevoir tout administré qui aurait des inquiétudes concernant la gestion financière de la collectivité. De même, mettre en avant de façon isolée, un élément financier tel que celui dont il est question n'est pas pertinent. Afin qu'il y ait une bonne compréhension de tous sur les sujets, il est important de mettre en parallèle les dépenses et les recettes. Enfin, M. GIRAULT fait remarquer que tous les budgets ont tous été votés à l'unanimité ce qui induit que tous les élus l'ont validé.
- Concernant les chiffres de l'INSEE : elle exprime le fait qu'elle reste interrogative concernant le terme « lissage ». M. le Maire invite Mme BELLO à contacter directement l'INSEE afin que les personnes dédiées à cette activité puissent lui apporter les réponses souhaitées.

Point à rajouter à l'ordre du jour :

L'installation d'un locker Mondial Relay.

Prochaine réunion du conseil municipal : A définir à la suite des élections du 15 mars 2026

M. le Maire introduit le dernier conseil de ce mandat.

1 – Approbation du Compte Financier Unique 2025

M. le Maire explique au conseil que depuis le 21/01/2026, une erreur technique empêche la dématérialisation des CFU provisoires au niveau national. Le Direction Générale des Collectivités Locales a déployé un correctif le 05/02/2026 mais cela n'a pas permis de résoudre ce souci technique.

M. le Maire rappelle au conseil que la date limite pour adopter le CFU 2025 est le 30/06/2026 et qu'il n'est pas nécessaire que la collectivité ait préalablement adopté son CFU pour délibérer au sujet de son BP.

L'approbation des CFU 2025 pour le budget principal et le budget annexe (lié au lotissement Paul Portejoie) est donc ajournée.



Mairie de VERRIERES

2 – Affectation (provisoire) des résultats 2025

M. le Maire explique au conseil, qu'au vu des difficultés expliquées ci-dessus, il est proposé de reprendre de façon anticipée les résultats 2025 afin de pouvoir les intégrer au BP 2026.

En effet, les collectivités peuvent continuer à délibérer et adopter leurs BP selon le calendrier prévu. Elles peuvent reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 pour l'adoption du BP (article R. 1612-54 du CGCT). Cette possibilité s'accompagne d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels anticipés établis par l'ordonnateur et validé par le comptable (cf. document présenté en séance pour le budget principal et le budget annexe).

Budget Annexe

Délibération 20260304MC01

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, après avoir constaté la validation par M. Damien PATRAC, chef comptable du SGC Sud Vienne de l'affectation anticipée des résultats 2025 du budget annexe 98002 (annexé à la présente délibération),

*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :*

⚡	Un excédent de fonctionnement de (2025) :	4.69 €
⚡	Un excédent reporté de (2024) :	0.00 €
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4.69 €
⚡	Un excédent d'investissement de (2025) :	0.00 €
⚡	Un excédent reporté de (2024) :	0.00 €
	Soit un excédent d'investissement cumulé de :	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025 = EXCEDENT : 4.69 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/75821) : 4.69 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025 = EXCEDENT : 0.00 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (c/001) : 0.00 €

Budget Principal

Délibération 20260304MC02

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, après avoir constaté la validation par M. Damien PATRAC, chef comptable du SGC Sud Vienne de l'affectation anticipée des résultats 2025 du budget principal 98000 (annexé à la présente délibération),

*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :*

⚡	Un excédent de fonctionnement de (2025) :	229 433.82 €
⚡	Un excédent reporté de (2024) :	0.00 €
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	229 433.82 €



Mairie de VERRIERES

↳	Un excédent d'investissement de (2025) :	97 817.15 €
↳	Un excédent reporté de (2024) :	762 348.20 €
	Soit un excédent d'investissement cumulé de :	860 165.35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025 = EXCEDENT :	229 433.82 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/1068) :	229 433.82 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/002) :	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025 = EXCEDENT :	860 165.35 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (c/001) :	860 165.35 €

3 – Vote du Budget Prévisionnel 2026

Suite à la validation anticipée des résultats 2025 et de leurs affectations, les membres du conseil procèdent à l'approbation du budget prévisionnel 2026 pour le seul budget principal (le budget annexe ayant été clôturé au 31/12/2025). Pour ce qui est de la section d'investissement du budget principal, M. Le Maire explique que le vote se fera au chapitre avec les opérations pour information, comme pour 2025. Les éléments détaillés ont été communiqués en annexe de la présente note.

Section de fonctionnement :

- Volet dépenses :
 - o Le chapitre 011 : des augmentations ont été prévues au vu de l'actualité (augmentation des prix des fluides) ;
 - o Le chapitre 012 : des augmentations ont été prévues pour pouvoir assumer la hausse de la CNRACL, la participation employeur pour la mutuelle santé et les rémunérations des deux agents recenseurs.
- Volet recettes : le tableau est détaillé lors de la séance.

Section d'investissement :

- Volet recettes :
 - o Le FCTVA permet « d'amorcer la pompe » des recettes afin de pouvoir faire face aux dépenses ;
 - o Pour ce qui est du projet de l'école : il reste environ 70 000 euros à payer et les subventions n'ont pas toutes été encaissées.
- Volet dépenses :
 - o M. le Maire explique que via les décisions modificatives, le budget 2026 pourra être modifié par la nouvelle équipe si elle le souhaite ;
 - o Mme BELLO demande où se situe les terrains à acquérir. M. le Maire explique qu'ils se situent entre la maison de retraite et Conac comme défini dans le PLUI ;
 - o Mme BELLO demande s'il y a des projets avec les bailleurs sociaux. M. le Maire répond qu'il faut mettre à disposition des terrains viabilisés et que la commune se porte garant de leurs prêts ;
 - o M. le Maire annonce au conseil que les plots LED route de Gençay ont été installés ;
 - o Pour ce qui est du face C route de Bouresse, nous sommes toujours en attente ;
 - o Des crédits ont été prévus pour entretenir le bâtiment de l'EHPAD qui appartient à la commune ;
 - o Le projet Sausseau constitue la plus grosse opération pour 2026 ;

Mme BELLO met en avant le fait qu'il est dommage que plusieurs architectes n'aient pas été sollicités pour l'estimation du projet Sausseau. M. le Maire répond que le montant ne nécessitait pas de consulter plusieurs entreprises. Il rappelle que le projet est seulement à l'étape du permis d'aménager et qu'aucune entreprise n'a été consultée à ce jour. Enfin, il explique que la part de l'architecte dans le projet pèse peu à ce jour car la part majoritaire correspond au VRD.

Mme BELLO demande qui sont les élus présents sur la commission finances et M. le Maire lui répond.



Mairie de VERRIERES

Budget Principal

Délibération 20260304MC05

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget prévisionnel du budget principal 98000 de l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 638 105.00 € (dont 826 900.00 de RAR)
Recettes : 1 638 105.00 € (dont 345 530.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 215 004.69 €
Recettes : 1 215 004.69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide de voter le budget prévisionnel 2026 du budget principal 98000

4 – vote des Taux d'imposition 2026

M. le Maire met en avant le fait qu'il n'y a pas de modification par rapport à l'année précédente.

Délibération 20260304MC04

Monsieur le maire propose au conseil municipal de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2025 à savoir :

- Taxe foncière propriétés bâties : 29,43 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 29,61 %
- Taxe d'habitation : 11.84 %

Indique que le produit attendu est de 321 680 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 29,43 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 29,61 %
- Taxe d'habitation : 11.84 %

5 – Organisation des élections de mars 2026

M. le Maire souhaite faire un point avec le conseil sur le planning du bureau de vote pour le dimanche 15/03/2026 afin de sécuriser les élections. Les noms des participants et horaires sont énoncés et il est demandé aux élus non cités s'ils veulent se rajouter.

Mme BELLO répond par la négative.

6 – Finances

Demande de subventions pour l'église

M. le Maire présente au conseil le projet d'éclairage pour l'église. Ce projet vise à installer un dispositif d'éclairage sobre, durable et respectueux du bâti ancien, afin de : renforcer l'attractivité du centre-bourg, améliorer la visibilité et la sécurité des



Mairie de VERRIERES

abords, mettre en valeur l'architecture de l'église et dynamiser la vie locale, notamment lors d'événements culturels et patrimoniaux.

Une étude technique préliminaire a été réalisée par la société LANNEAU ELECTRICITE et confirme la faisabilité du projet ainsi que son impact positif sur la valorisation du patrimoine communal.

M. le maire demande au conseil de valider la demande de subvention ci-dessous auprès de la fondation « patrimoine » de la Sorégies qui accompagne les collectivités via des appels à projet.

M. le Maire rappelle qu'en 2025, la collectivité avait monté un tel dossier pour le lavoir mais que notre projet n'avait pas été retenu par la Sorégies.

M. le Maire remercie M. DEMEESTER pour la gestion de ce dossier qui a été déposé fin février (date limite) mais qui a besoin de cette délibération pour être finalisé.

Mme BELLO questionne M. le Maire concernant le chauffage de l'église. M. le Maire lui répond que suite au départ de la personne qui prenait en charge les commandes de fioul pour la chaudière, l'alimentation de la cuve n'a pas été réalisé. Les choses sont revenues dans l'ordre avec la paroisse de Montmorillon.

Délibération 20260107MC05

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant en € ttc	Financiers	Montant en €	Pourcentage
Eclairage de l'église - Devis-2026-000004 - LANNEAU CYRIL	9 892,85 €	Sorégies	6 925,00 €	70,00%
		Autofinancement	2 967,85 €	30,00%
TOTAL en € HT	9 892,85 €	TOTAL en €	9 892,85 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Valide le plan de financement proposé concernant l'éclairage de l'église ;

Autorise M. Le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires et à signer tout document s'y rapportant.

Information sur la validation de devis urgents pour l'école

M. le Maire informe le conseil qu'il a signé et envoyé les devis ci-dessous car ils correspondaient à des besoins urgents pour l'école :

- Bosquet : plan d'évacuation pour 324.00 € TTC
- Bosquet : extincteurs pour 960.24 € TTC
- Verrier Majuscule : petites fournitures pour 102.28 € TTC

7 – Vie quotidienne

Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

M. le Maire explique au conseil qu'il y a actuellement une réflexion en cours au niveau national pour que les compétences liées à la distribution de gaz et d'électricité soit dévolues aux départements et non plus aux syndicats comme c'est le cas dans la Vienne. Dans la Vienne les syndicats et le président du département ne sont pas favorables à ce transfert de compétences et souhaitent que l'organisation mise en place depuis de nombreuses années perdure.

Mme BELLO demande si cela a été fait pour réduire les coûts.

M. le Maire explique que l'objectif est de redonner du pouvoir d'achat aux départements pour lesquels le contexte financier est compliqué.

M. CARPENTIER ajoute que le fonctionnement dans la Vienne avec la Sorégies est atypique car les syndicats d'énergies n'existent pas partout.

Mme BELLO demande à M. le Maire pourquoi le département ne veut pas de ce transfert de compétences ?



Mairie de VERRIERES

M. le Maire répond que cette reprise de compétences indureraient des charges pour le département. Par ailleurs, tout le monde s'y retrouve actuellement et les syndicats sont des soutiens financiers pour les collectivités. Enfin, les communes ne seraient plus représentées.

Délibération 20260107MC06

Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment sur le plan local.

La collectivité a été informée par le Syndicat ENERGIES VIENNE de la proposition du Gouvernement français, dans le cadre de ce nouvel acte de décentralisation, de reconnaître au Département un rôle de « chef de file » en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal.

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies a dénoncé ce projet dans un communiqué du 18 décembre 2025, figurant en annexe. En effet, la distribution d'électricité fait partie des compétences attribuées au bloc communal depuis une loi de 1906, qui constitue l'acte de naissance de ce service public local. Pour des raisons de technicité et d'efficacité, il est plus que jamais essentiel que cette compétence, et notamment le contrôle ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux à basse tension situés sur le territoire des communes rurales, demeurent assurés par le syndicat d'énergie, structure spécialisée et de proximité plutôt que par une structure généraliste. A travers leur syndicat d'énergie, doté d'une ingénierie spécialisée et d'une gouvernance exercée au plus près des réalités du terrain, les communes rurales entendent demeurer un acteur de l'aménagement de leur territoire et de la mise en œuvre de la transition énergétique sur celui-ci. Si cette compétence devait être transférée au Département, ou bien même si celui-ci se contentait d'un rôle de chef de file des réseaux de distribution d'électricité, il en résulterait une très probable réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs via le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants.

Vu le communiqué adopté par la FNCCR le 18 décembre 2025 afin d'appeler à maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil afin de demander au gouvernement :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du Département le chef de file des réseaux de proximité ;*
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;*
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à déposer la motion ci-dessus.

8 – Questions diverses

Engrais pour le stade de foot

M. le Maire informe le conseil qu'il a validé un devis de 334.80 € TTC chez EM AGRIPARTAGE afin de pouvoir semer de l'engrais sur le stade de foot.



Mairie de VERRIERES

Installation d'un locker Mondial Relay

M. le Maire explique au conseil que de plus en plus d'achats se font en ligne via l'envoi de colis et qu'une société serait intéressée pour venir installer sur la commune un casier pour déposer et recevoir les colis. La société nous reverserait 850 euros par an.

Ce dossier a été géré par M. DEMEESTER qu'il remercie. Il s'agirait de l'installation gratuite de casiers : 60 cm X 4 m. Un RDV technique est prévu afin de définir l'emplacement, qui doit être proche des commerces actuels. Ce dernier doit être doté d'un raccordement électrique qui nous appartient (plusieurs hypothèses sont échangées lors de la séance : pôle périscolaire, appentis proche mairie, ...).

Les élus valident collectivement le principe de l'installation d'un locker Mondial Relay sur la commune et autorise M. le Maire à réaliser un RDV technique avec l'entreprise dans les jours à venir.

Remerciements

M. le Maire informe le conseil que suite au décès de la belle mère de M. POIRON, une gerbe a été envoyée au nom du conseil et du CCAS. En retour, la famille a adressé une carte de remerciements.

Club de foot

M. le Maire informe le conseil que le club de foot du FC3Vallées a offert un maillot à la commune.

Retour sur l'assemblée générale de l'association AVED

M. le Maire informe le conseil que mardi dernier l'AG d'AVED a réunie 35 personnes environ. Le bureau a été largement renouvelé et le nouveau président est M. PEROCHON. L'association a été un soutien important dans le cadre des réunions publiques liées aux projets éoliens sur le territoire. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable et nous sommes en attente du retour de la Préfecture.

Mme BELLO demande ce qu'il en est des projets agrivoltaïques sur le territoire.

M. le Maire rappelle que cette association a pour objectif la protection de l'environnement. Quelques parcelles ont été identifiées pour des projets agrivoltaïques sur les cartes ZAENR (parcelles de 10 à 15 hectares pour des agriculteurs-éleveurs).

Mme BELLO affirme que lors des vœux, Mme JEAN a fait des annonces concernant ces projets.

M. le Maire explique que des projets arrivent toutes les semaines au niveau de la CCVG et qu'à ce jour, il n'y a qu'un seul projet qui soit avancé.

9 - Tour de table

Mme VERGNAUD

Elle exprime le fait qu'il s'agit de son dernier conseil après 18 ans de mandat au service de la commune. Elle est contente d'avoir eu M. VIAUD comme maire et souhaite bon vent à la nouvelle équipe.

Mme DECHATRE

Le conseil de l'école aura lieu le 9 mars et elle ne peut malheureusement pas être présente mais M. le Maire sera présent. C'est également son dernier conseil avec 12 ans au service de la commune. Elle remercie les élus pour leur confiance concernant le périscolaire, le scolaire et les ressources humaines.

Mme REBEYRAT

Elle remercie M. le Maire et souhaite une bonne continuation.

Mme METAYER

Elle exprime le fait qu'en 2020 les débuts ont été complexes du fait du COVID et remercie tout le monde.

M. CARPENTIER

Il a réalisé 3 mandats avec M. POIRON et 2 avec M. VIAUD. Dans 1 an il sera à la retraite. Il souhaite que la nouvelle équipe puisse être disponible pour assister et aider le nouveau maire.

Mme BELLO

Elle exprime le fait que les choses ont été compliquées mais que c'était une bonne expérience. Elle souhaite bonne chance au nouveau conseil.



Mairie de VERRIERES

M. LEDEVIN

Il souhaite dire au revoir après 18 ans de mandat, mais il sera toujours présent. Merci pour le travail et l'ambiance. Merci à M. VIAUD d'être un très bon maire.

M. MOISY

Il exprime ses remerciements pour les 12 ans d'une belle expérience. L'âge passant, il souhaite passer le relais.

M. FROMENTEAU

Il rappelle qu'il a réalisé 3 mandats à Verrières et 1 à Bouresse. Il souhaite bon courage à la nouvelle équipe. RDV le 15 mars à 18h15.

M. GIRAULT

Il félicite également le maire pour son travail car il travaille pour l'intérêt général avant tout.

M. le Maire

Ce dernier conseil est émouvant car 18 ans dans une vie ce n'est pas rien. M. POIRON a initié un certain nombre de choses, notamment la gestion et le fait que l'on n'a rien sans rien. Il faut aller de l'avant et se constituer un réseau.

Il remercie les élus pour la confiance et le soutien accordés. Des projets ambitieux se sont concrétisés. Il affirme le fait que les élus peuvent être fiers d'eux et de ce qu'ils ont fait.

Il termine l'échange en ayant un mot particulier pour les adjoints et remercie l'ensemble du personnel pour le travail accompli.

Fin de séance

A VERRIERES, le 04/03/2026

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Catherine VERGNAUD